

**Bruno HÉBERT**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes



**AGENCE D'URBANISME ET  
DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE**  
Rond-point de Mirza - 43, Rue du 14 et 22 juin 1962  
97300 CAYENNE  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2019





**AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE  
(AUDEG)**

Rond-point de Mirza - 43, Rue du 14 et 22 juin 1962  
97300 CAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AUDEG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AUDEG à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons porté une attention particulière :

- au rattachement des charges aux produits de l'exercice et au respect du principe de spécialisation des exercices notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions reçues par l'association ;

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à VALOGNES  
Le 15 Septembre 2020

Pour BH&A AUDIT  
Bruno HEBERT  
Commissaire aux Comptes Associé

BRUNO HÉBERT  
& ASSOCIÉS

Signature  
numérique de  
Bruno HEBERT  
Date : 2020.09.15  
15:00:27 +02'00'

## Bilan et Résultat Association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	22 406	22 406			611	0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions	558 864	257 188	301 675	19,44	321 290	20,16
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	194 508	72 517	121 991	7,86	125 829	7,89
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	9 738		9 738	0,63		
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 148		2 148	0,14	2 669	0,17
<b>TOTAL (I)</b>	<b>787 664</b>	<b>352 112</b>	<b>435 552</b>	<b>28,07</b>	<b>450 399</b>	<b>28,25</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 718		1 718	0,11	1 718	0,11
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	88 586		88 586	5,71	127 024	7,97
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	441 476		441 476	28,45	462 996	29,04
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	580 819		580 819	37,43	545 859	34,24
Charges constatées d'avance	3 493		3 493	0,23	6 078	0,38
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 116 092</b>		<b>1 116 092</b>	<b>71,93</b>	<b>1 143 674</b>	<b>71,75</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 903 755</b>	<b>352 112</b>	<b>1 551 644</b>	<b>100,00</b>	<b>1 594 073</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 142 055	73,60	1 016 042	63,74
Résultat de l'exercice	49 582	3,20	126 013	7,91
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 191 637</b>	76,80	<b>1 142 055</b>	71,64
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 191	1,37	24 863	1,56
Autres	63 225	4,07	59 457	3,73
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	275 591	17,76	367 699	23,07
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>360 007</b>	23,20	<b>452 018</b>	28,36
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 551 644</b>	100,00	<b>1 594 073</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises						100	100,00	-100	-100,00
Production vendue de biens									
Prestations de services									
<b>Montants nets produits d'expl.</b>						<b>100</b>	<b>100,00</b>	<b>-100</b>	<b>-100,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation				675 683	91,96	705 387	N/S	-29 704	-4,20
Cotisations				58 294	7,93	111 473	N/S	-53 179	-47,70
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits				34	0,00	56	56,00	-22	-39,28
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges				721	0,10			721	N/S
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>				<b>734 732</b>	<b>100,00</b>	<b>816 916</b>	<b>N/S</b>	<b>-82 184</b>	<b>-10,05</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>				<b>734 732</b>	<b>100,00</b>	<b>817 016</b>	<b>N/S</b>	<b>-82 284</b>	<b>-10,05</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>									
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital				100	0,01			100	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>				<b>100</b>	<b>0,01</b>			<b>100</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>				<b>734 832</b>	<b>100,01</b>	<b>817 016</b>	<b>N/S</b>	<b>-82 184</b>	<b>-10,05</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>734 832</b>	<b>100,01</b>	<b>817 016</b>	<b>N/S</b>	<b>-82 184</b>	<b>-10,05</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises						78	78,00	-78	-100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés				11 140	1,52	9 660	N/S	1 480	15,32
Services extérieurs				58 918	8,02	57 631	N/S	1 287	2,23
Autres services extérieurs				45 366	6,17	67 808	N/S	-22 442	-33,09
Impôts, taxes et versements assimilés				2 545	0,35	3 145	N/S	-600	-19,07
Salaires et traitements				398 253	54,20	407 001	N/S	-8 748	-2,14
Charges sociales				125 150	17,03	129 777	N/S	-4 627	-3,56
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements				40 502	5,51	8 938	N/S	31 564	353,14
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-)Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges	4	0,00	1 192	N/S	-1 188	-99,65
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>681 878</b>	92,81	<b>685 230</b>	N/S	<b>-3 352</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées	132	0,02	72	72,00	60	83,33
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>132</b>	0,02	<b>72</b>	72,00	<b>60</b>	83,33
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	3 240	0,44	5 701	N/S	-2 461	-43,16
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>3 240</b>	0,44	<b>5 701</b>	N/S	<b>-2 461</b>	-43,16
Participation des salariés aux résultats (V) Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>685 250</b>	93,27	<b>691 003</b>	N/S	<b>-5 753</b>	-0,82
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>49 582</b>	6,75	<b>126 013</b>	N/S	<b>-76 431</b>	-60,64
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>734 832</b>	100,01	<b>817 016</b>	N/S	<b>-82 184</b>	-10,05

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

**AUDEG**

## **ANNEXES ASSOCIATION 20**

## Annexes Association 20

### Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 553 614,67 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 51 552,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### 2 - Principes, règles et méthodes comptables

#### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 40 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

### 2.2.3 - Stocks :

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### 2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 406			22 406
Immobilisations corporelles	761 374	27 916	26 180	763 109
Immobilisations financières	2 669	980	1 500	2 148
TOTAL	786 449	28 896	27 680	787 664

#### 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	21 796	611	22 406
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	237 550	11 262		248 812
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt	23	8 353		8 376
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	5 786	5 391	1 899	9 278
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	51 361	10 792	22 540	39 613
Emballage récupérables et divers	19 533	4 092		23 626
TOTAL III	314 253	39 890	24 439	329 705
TOTAL GENERAL (I+II+III)	336 049	40 501	24 439	352 111

#### 3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 148	2 148	
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	88 586	88 586	
Autres créances	443 475	406 808	36 667
<b>Charges constatées d'avance</b>	3 493	3 493	
TOTAL	537 702	501 035	36 667

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	437 267
Autres produits à recevoir	4 134
TOTAL	441 401

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

##### 4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 191	21 191		
Dettes fiscales & sociales	62 547	62 547		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	678	678		
Produits constatés d'avance	275 591	275 591		
TOTAL	360 007	360 007		

##### 4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 428
Dettes fiscales & sociales	29 861
Autres dettes	
TOTAL	38 288

**5 - Notes sur le compte de résultat**

## 6 - Autres informations

### 6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### 6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	10	
TOTAL	11	0

### 6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 800 E.